



# CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : [secretariat@cfecgc-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-orange.org)

Réf. : PS/02/03/2025-02-05

**Lettre simple**

**ORANGE SA**

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 ISSY-LES-MOULINEAUX CEDEX

À l'attention de **Monsieur Vincent Lecerf**

Directeur en charge des Ressources Humaines Groupe

Paris, le 05/02/2025

**Objet : Refus de la Direction de poursuivre sa politique de vaccination, une mesure de prévention pourtant indispensable**

Monsieur le Directeur,

Par le passé, la direction d'Orange proposait aux personnels la possibilité d'être vacciné au sein de l'entreprise contre la grippe, gratuitement. Des espaces internes ou externes (sous forme de tentes) à l'entrée des bâtiments ou des cantines étaient installées. Des dates étaient annoncées et la visibilité conduisaient de nombreux collaborateurs à se faire vacciner.

**Au nom de la réduction des coûts, vous avez fait supprimer ce dispositif.**

Aujourd'hui, bien que la médecine du travail assure les actes de vaccination, chaque salarié doit désormais :

- Se procurer lui-même le vaccin, dont le coût est remboursé sur note de frais, ce qui entraîne un accroissement de traitements administratifs inutiles par les services RH ;
- Obtenir un rendez-vous avec un médecin du travail alors que le nombre de médecins au sein du groupe décline plus rapidement que les effectifs, ce qui est quasiment impossible.

Cette décision est une violente remise en cause du dispositif visant à protéger la santé des collaborateurs. Dans un contexte où les épidémies deviennent particulièrement virulentes comme la grippe saisonnière, et désormais le Covid, il est pourtant crucial de garantir un accès simplifié et équitable à la vaccination.

A ce titre, nous souhaitons vous rappeler trois points essentiels :

## **Santé des collaborateurs et de nos concitoyens**

A seule visée économique, la nouvelle politique immobilière du Groupe conduit à réduire les surfaces et à entasser des dizaines voire des centaines de collaborateurs sur des espaces ouverts dynamiques (surface de travail inférieure aux normes préconisées par l'INRS et l'AFNOR, poste de travail non dédié). Cet

environnement de travail partagé est propice à la propagation des virus et bactéries. Cette politique immobilière doit impérativement s'accompagner de mesures de prévention adéquates sous peine de ne pas répondre aux obligations légales de tout employeur (Code du travail L4121-1 et suivants). En limitant les cas de maladies évitables et, par conséquent, les absences pour maladie, la vaccination en entreprise demeure le pilier de la prévention en cas d'épidémie.

**Il est de notoriété publique que la propagation des épidémies dépend du nombre de personnes vaccinées. Cette nouvelle politique favorise donc les risques de transmission des maladies au sein de notre pays.**

### **Impact économique et social au sein d'Orange**

Réduire l'absentéisme lié aux maladies évitables permet de soulager le système de santé de notre pays, de diminuer les coûts pour la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), pour l'entreprise, mais aussi de réduire les cotisations de la prévoyance Santé (CNPS/Malakoff Humanis), qui permet de maintenir les salaires, tout en garantissant une continuité optimale des activités opérationnelles.

C'est aussi une façon de soulager la médecine du travail et de lui permettre de se concentrer plus efficacement sur les autres sollicitations des personnels.

### **Accessibilité et égalité pour les personnels**

Un dispositif localisé au sein de l'entreprise assure un accès équitable à tous les collaborateurs, indépendamment de leurs moyens ou contraintes personnelles pour se procurer un vaccin ou d'avoir accès à un médecin ou un infirmier.

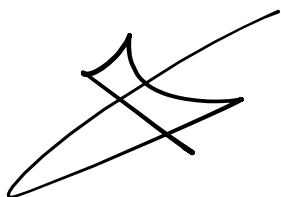
Dans un esprit de responsabilité sociale et de promotion de la santé pour tous, nous demandons :

- La réintroduction immédiate du dispositif de vaccination sur un maximum de sites ;
- La mise en place d'une solution alternative pour les sites n'ayant pas une taille critique avec une prise en charge complète de l'acte de vaccination par la pharmacie (et non le seul vaccin).

Ces mesures permettraient d'assurer une couverture vaccinale optimale pour tous les collaborateurs, renforçant ainsi leur protection individuelle et collective.

Nous restons à votre disposition pour discuter des modalités pratiques permettant de rétablir ce dispositif essentiel à la santé au travail.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.



**Avelino Marinho**  
Secrétaire National Protection Sociale  
CFE-CGC Orange



**Patrice Seurin**  
Délégué Syndical Central  
CFE-CGC Orange

Copies :

- Christel Heydemann Directrice Générale Groupe Orange
- Ministères du Travail et de la Santé
- Inspections du Travail
- Présidente du Comité de Gouvernance et de la RSE